



## EXTRAIT

### du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 10 octobre 2024  
Présidence : M. Bernard Cottier  
Objet : Préavis n° 2024/08 – Convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville d'Ecublens et la Fondation du TKM Théâtre Kléber-Méleau

\* \* \*

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/08,
- ouï le rapport des commissions chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028 ;
2. de prendre acte que seront portées aux budgets 2025 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 5 des incidences financières.

Cette dépense sera portée au budget de fonctionnement des années 2025 à 2026 sous le compte n° 151.3653.05 « Théâtre Kléber-Méleau », puis sur le compte équivalent MCH2 en 2027 et 2028.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2024.

Le Président

Bernard Cottier



La Secrétaire

Silvana Passaro